

**SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2021**  
**RIUNIONE DI I 28 E 29 D'UTTOBRE 2021**

**2EME SESSION ORDINAIRE DE 2021**  
**REUNION DES 28 ET 29 OCTOBRE 2021**

2021 / O2/040

**REPONSE DE MADAME LAUDA GUIDICELLI-SBRAGGIA A LA QUESTION  
DEPOSEE PAR MONSIEUR PIERRE POLI AU NOM DU GROUPE  
AVANZEMU**

**OBJET : Point d'étape concernant l'Observatoire territorial des violences faites  
aux femmes**

Monsieur le Conseiller à l'Assemblée,

Je vous remercie pour votre question.

Les chiffres des violences faites aux femmes sur l'île démontrent effectivement que la Corse n'est pas épargnée par ce phénomène. 600 cas de violences intrafamiliales sont recensés annuellement. Depuis 12 ans, dix féminicides ont été recensés dans l'île. Il s'agit là des chiffres des violences constatées par les forces de sécurité, mais ils ne sauraient représenter l'état réel des violences envers les femmes puisqu'à peine 20% des femmes portent plainte.

Le Cismonte vient d'ailleurs d'être choisi comme territoire expérimental pour le dépôt de plainte hors les murs des gendarmeries et commissariats.

Concernant l'Observatoire des violences faites aux femmes en Corse, et pour répondre à votre question, cette structure est désormais opérationnelle avec le recrutement d'une directrice et d'un agent au mois d'août dernier, chargé du secrétariat et qui assiste la Directrice dans ses missions.

Ainsi le travail de l'Observatoire a commencé et différentes démarches ont d'ores et déjà été effectuées : de nombreuses prises de contact ont eu lieu avec les partenaires.

L'Observatoire a notamment participé au comité local d'aide aux victimes du Pumontu, au conseil intercommunal de sécurité et de prévention de lutte contre la délinquance de la CAB, au comité départemental de lutte contre les violences faites aux femmes du Cismonte...

Lors de ces rencontres, les problématiques soulevées portent notamment sur l'amélioration des accueils de jour, l'hébergement avec la difficulté d'accès au logement social après un passage en foyer, la nécessité de mieux former pour mieux repérer les victimes, la difficulté de recruter des professionnels dans le secteur social, la mise en œuvre des intervenants sociaux dans les commissariats et gendarmerie...

Pour apporter une première réponse au besoin d'information, la Collectivité de Corse a réalisé une page internet sur son site, [isula.corsica](http://isula.corsica). Celle-ci répertorie les contacts utiles afin permettre un accès facilité en priorité aux femmes victimes mais également à leurs familles et à nos partenaires. Sur cette page, que je vous invite tous à consulter et à partager, se trouve également, en corse et en français, l'outil du violentomètre qui permet d'évaluer l'état de dangerosité d'une relation.

Par ailleurs, diverses actions sont en cours de réalisation, telle que l'élaboration d'une plaquette "lutte contre les violences conjugales" à destination des pôles territoriaux et sociaux de la Collectivité, la conception d'affiches de sensibilisation et l'organisation de formations destinées aux professionnels...

La Collectivité sensibilise également les jeunes dans le cadre de l'enquête relative à l'égalité entre les femmes et les hommes qui vient d'être lancée et qui comporte un volet spécifique sur les violences.

En outre, l'étude-diagnostic sur la réalité des violences en Corse sera effectuée par un cabinet extérieur en 2022 une fois le cahier de charges finalisé.

Enfin, je profite de votre question pour rappeler à l'Assemblée que l'inauguration officielle de l'Observatoire territorial se déroulera le mardi 9 novembre prochain, à l'hôtel de la Collectivité, à Bastia, un mail d'invitation est parvenu à vos collaborateurs ces derniers jours.

Les différents partenaires institutionnels et associatifs sont bien évidemment invités à cette journée qui se déroulera en présence de Mme Ernestine Ronai, actrice majeure et essentielle de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles et qui est un peu la marraine de cet Observatoire tant elle a contribué, par ses conseils et son expérience, à la concrétisation de cet outil.

La première réunion du comité d'orientation et de concertation de la structure aura lieu également le 9 novembre prochain. A cette occasion des groupes de travail seront mis

en place, notamment afin de coconstruire avec les acteurs de terrain, des lignes directrices pour améliorer la lutte contre les violences sexistes et sexuelles.

Vogliu ringrazià vi, o sgiò cunsigliu Pierre Poli, per u vostru impegnu annant'à issu sughjettu. Vogliu dinò ramintà l'ingaggiamentu d'elette cum'è Marie Simeoni è Laura Maria Poli-Andreani durante a mandatura passata. Socu dinò chì l'impegnu di Anne-Laure Santucci è Juliette Ponzevera hè più forte chè mai è sò sicura chì voi tutti sarete à fiancu à u Cunsigliu esecutivu per agisce è luttà contr'à isse violenze intullerevule.

Vous l'aurez constaté, Monsieur le Conseiller, les choses avancent. Les femmes ne peuvent gagner seules le combat contre les violences. La Collectivité de Corse s'engage pour lutter efficacement, avec une stratégie allant de la prévention à l'accompagnement des victimes, reposant notamment sur un maillage d'acteurs et une volonté ferme de tendre la main à toutes les victimes et de leur assurer que nous sommes là à leur côté.  
Il en va de notre devoir.

Je vous remercie,